Programme bilatéral de recherche collaborative Fédération Wallonie-Bruxelles – Québec : ouverture prochaine d'un 4e appel de propositions

Objectifs

Soumission : 25 septembre 2024
Durée : 1 à 3 ans

Programme bilatéral de recherche dans le but de créer un effet de levier pour l'excellence scientifique et d'amener les chercheurs et chercheuses de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Québec à développer des projets de recherche conjoints novateurs.

Ce programme a pour objectif principal de favoriser l'avancement de la recherche par le biais de collaborations intersectorielles et internationales.
les sciences naturelles, les mathématiques, et le génie (SNMG), les sciences sociales et humaines, les arts et lettres (SSHAL) et les sciences de la vie et de la santé.

Conditions d'éligibilité

Les équipes devront être composées d'un minimum de trois personnes, soit un promoteur ou une promotrice de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un chercheur principal ou chercheuse principale du Québec et un cochercheur ou cochercheuse du Québec.

Cet appel de propositions est ouvert aux chercheurs ou chercheuses universitaires, chercheurs cliniciens ou chercheuses cliniciennes, aux chercheurs ou chercheuses de collège et aux autres statuts en recherche.

Les équipes québécoises devront être composées de personnes dont les domaines de recherche et d'expertises couvrent au moins deux des secteurs de recherche relevant du FRQ:les sciences naturelles, les mathématiques, et le génie (SNMG), les sciences sociales et humaines, les arts et lettres (SSHAL) et les sciences de la vie et de la santé.

Mots-clés

Agroalimentaire, Agronomie, Agronomique, Aéronautique, Coopération scientifique, Etudes cliniques, Génie mécanique, International, Nature et biodiversité, Recherche Collaborative, Santé, Sciences sociales

Contacts SynHERA

- Cédric BISTER (bister.c@synhera.be)

Budget

82500€/année sur 3 ans maximum

Bailleur de fonds

- **Fonds National pour la Recherche Scientifique**

Propriété intellectuelle

- **Haute Ecole**

Critères de sélection

a venir

- Règlements de l'appel (à venir).
- Règlement PINT-BILAT-P
- Dépôt des demandes sur la plateforme de gestion des appels du F.R.S.-FNRS **e-space**, par le promoteur ou la promotrice de la Fédération Wallonie-Bruxelles.